N°2022/DELCOM0025 (1/2)

DÉPARTEMENT DE L'EURE Arrondissement d'ÉVREUX Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 15
- En exercice 15
- présents JS
- votants AS
- absents
- exclus

Date de convocation:
15 septembre 2022
Date d'affichage:
15 septembre 2022
Date de réunion:

20 septembre 2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents:

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Ludovic ROBERT - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations:

Objet : Modification de la durée de service d'un emploi permanent à temps non complet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hèlène Moi Not a été nommée secrétaire de séance,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL),

Considérant que la gestion des repas de la cantine à hauteur de 72 heures par an était gérée par un agent affilié à la Caisse des Écoles parti en retraite, et que le nombre d'heures de service y afférent avait été repris par un autre agent de la Caisse des Écoles,

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID: 027-212703581-20220920-2022_DELCOM0025-DE

N°2022/DELCOM0025 (2/2)

Considérant que ces heures de services étaient rémunérées en heures complémentaires,

Considérant qu'il y a lieu de rendre conforme la situation administrative de l'agent en augmentant sa DHS (durée hebdomadaire de service),

Considérant que cette augmentation d'heures de services ne dépasse pas 10 % de sa DHS annualisée initiale, le comité technique n'a pas besoin d'être saisi,

Considérant que le <u>Budget Communal alimente par des subventions d'équilibre le Budget de la Caisse des</u> Écoles qui prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école de Jouy-sur-Eure,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explication complémentaires,

Après délibération, le Conseil Municipal à				l'uramèté		_(la majorité ou à l'unanimité)
Pour :	15	/ Contre :	Ø	/ Abstention :	8	

- ✓ Décide de régulariser la situation administrative de l'agent et d'augmenter sa durée hebdomadaire de service (DHS) à hauteur de 72 heures par an.
- ✓ Accepte que la DHS de l'agent passe à compter du 1^{er} octobre 2022 à 28,35/35^{ème} (28H21).
- ✓ Demande d'inscrire au Budget Communal qui alimente le Budget de la Caisse des Écoles, les crédits correspondants.
- ✓ Précise que les membres de la Caisse des Écoles devront délibérer sur cette augmentation de durée hebdomadaire de service puisque l'agent concerné est y affilié.
- ✓ Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN
Pierre BAILHACHE
Pierre BERGER
Joël BUCATTE
Alexandra DASSAS

Asmick DELARUE
Chantal DUCHANGE
Annie JÉZÉQUEL
Olivier JOLY
Serge LAMBOY

Hélène MORNET
Stéphane PETROZ
Ludovic ROBERT
Chantal SAGALA
Caroline VALLOIS

Maire Philippe ALLAIN

A STATE OF THE STA

Envoyé en préfecture le 21/09/2022 Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

ID: 027-212703581-20220920-2022_DELCOM0025-DE